

2008/700 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE 2 500 EUROS A L'ASSOCIATION "MAISON DE QUARTIER VILLETTE PAUL BERT - COMITE DE COORDINATION DES ASSOCIATIONS" - SISE 263, RUE PAUL BERT A LYON 3E (DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 septembre 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Le Comité de Coordination des Associations de la Maison de Quartier Vilette – Paul Bert est une association créée en 1981, et composée des représentants des associations adhérentes ayant des activités sociales, culturelles ou sportives au service du quartier Vilette Paul Bert dans le 3<sup>e</sup> arrondissement.

Ce Comité a pour but de favoriser la concertation entre les associations, d'aider au développement de la vie associative, de réaliser des actions en commun, et de coordonner l'utilisation des locaux mis à disposition par la Ville de Lyon. La Maison de Quartier est un élément fédérateur favorisant la participation des associations et des habitants.

La Maison de Quartier s'est dotée de matériel informatique permettant de développer les services aux associations, notamment en offrant l'accès à Internet. Ce nouvel équipement induit un supplément ponctuel de charges pour l'association, qui sollicite une subvention de fonctionnement afin de l'aider dans la poursuite de son projet. »

Vu l'avis émis par le Conseil du 3e arrondissement ;

Où l'avis de sa Commission Jeunesse – Sports et Vie Associative ;

### **DELIBERE**

1- Une subvention de 2 500 euros est allouée à l'Association « Maison de Quartier Vilette Paul Bert Comité de Coordination des Associations » sise 263, rue Paul Bert à Lyon 3<sup>e</sup>.

2- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2008 sur la ligne de crédit n° 25117, nature 6574, fonction 025.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. VALLAUD-BELKACEM